

brutalement, monsieur l'Orateur, c'est que je suis déçu, et je ne m'en cache pas.

• (1440)

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur le président, je remercie l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) d'avoir eu l'amabilité de nous faire parvenir copie de sa déclaration.

Comme il l'a indiqué, le nombre record de 19,000 projets présentés par les groupes d'étudiants constitue la preuve évidente que les jeunes Canadiens sont intéressés à participer à la vie communautaire de la société canadienne.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, à la Chambre, de souligner ce désir de participation de la jeunesse, qui est réceptive et disposée à faire sa grande part dans la société canadienne.

Le programme «Perspectives-Jeunesse» rendra sûrement service à un grand nombre de jeunes. La seule ombre que je vois au tableau est la suivante: il sera impossible d'accepter tous les projets.

J'espère que le groupe chargé de l'appréciation et de l'examen des projets sera objectif dans la sélection, afin que les erreurs de l'année précédente ne se répètent pas.

Au cours des dernières semaines, j'ai pris connaissance de quelques-uns des projets soumis dans ma circonscription. Ces projets m'ont émerveillé par leur originalité, de même que par le sérieux qu'on avait apporté à leur préparation. Voilà pourquoi je serais déçu si des projets sérieux étaient refusés. Le groupe chargé de l'examen des projets a une tâche importante à remplir, et j'espère qu'il s'en acquittera sérieusement.

Je remercie le ministre d'avoir présenté ce premier rapport à la Chambre, et je l'invite de nouveau à la tenir renseignée sur ce sujet.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PROJETS DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC EN VERTU DU PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je veux profiter de l'occasion pour vous faire part de mon désir de soulever une question urgente d'intérêt national, conformément à l'article 43 du Règlement.

Mon collègue de Champlain (M. Matte), en posant la question de privilège, il y a un instant, a soulevé un problème majeur au sujet duquel la population canadienne a été induite en erreur, particulièrement au Québec, lequel met en cause 700 municipalités. Quant au programme d'initiatives locales, les problèmes doivent être réglés.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que le ministre responsable de l'administration du programme d'initiatives locales fasse une déclaration à l'appel des motions, pour expliquer aux députés les déclarations contradictoires des représentants fédéraux et provinciaux, vis-à-vis de projets supposément acceptés et d'une somme de cinq millions supposément affectée à ce programme, et que toute la lumière soit faite à ce sujet.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et qui

[M. Rowland.]

requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

[Traduction]

Il n'y a pas unanimité et la motion du député ne peut pas être mise aux voix.

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills.

M. l'Orateur: Dépôt de bills.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Réservés.

M. l'Orateur: Parlons maintenant des dix bills mentionnés hier et avant-hier. La présidence avait alors indiqué que la Chambre consentait à ce que ces bills soient réservés jusqu'à demain afin qu'on puisse les étudier du point de vue de la procédure.

* * * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA SUPPRESSION DE LA DÉFINITION DE «PARTI POLITIQUE» AUX FINS DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Paul Hellyer (Trinity) demande à présenter le bill C-174 intitulé «Loi électorale du Canada».

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à faciliter la concurrence étant donné le monopole qu'exercent actuellement les vieux partis. Il devrait encourager la liberté de choisir et d'injecter de nouvelles idées dans le processus de la démocratie.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPÉDITION DES PIÈCES D'AUTOMOBILES—LA RUMEUR D'APPLICATION RIGOUREUSE DES RÈGLEMENTS PAR LES É.-U.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle concerne son très populaire ami du Texas, «Connolly la Terreur». Hier, j'ai posé cette question au premier ministre, mais il n'a pu me répondre. Peut-être le ministre de l'Industrie et du Commerce sera-t-il en mesure de me donner la réponse. Le gouvernement s'est-il assuré s'il était bien vrai que le secrétaire américain au Trésor aurait fait parvenir des instructions aux douaniers leur demandant d'appliquer très rigoureusement les règlements relatifs aux expéditions de pièces d'automobiles? Dans l'affirmative, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il en est?